Un médecin, appelé en toute hâte, constata que le malheureux s'était tiré un coup de revolver au-dessus de l'œil droit; la mort avait été instantanée.

Dans une poche du veston de ce désespéré, le commissaire du 3e arrondissement trouva des papiers au nom de Gustave Sundun, 41 ans, né à Falun (Suède), négociant à Paris, 6, rue Molagor prolongée, et un télégramme ainsi conçu : « Cher ami, ne perds pas la tête, reviens Paris immédiatement, tes amis arrangeront cela. » Le désespéré n'avait pas d'argent.

C'est donc à la misère qu'il faudrait attribuer cet acte de désespoir.

Bourse linière de Lille du 10 mars. — Lins du pays. — La fabrication diminue sensiblement et les prix sont bien tenus.

Lins de Russie. — Les affaires ont été très actives cette semaine et le chiffre des transactions en lins russes à terre est beaucoup plus important que celui des semaines précédentes ; il aurait été encore plus élevé sans la réserve des vendeurs. Quant aux lins roulés à l'eau, ils continuent à donner lieu à quelques affaires, mais dans une proportion plus restreinte que les roulés à terre. Prix en hausse pour les roulés à terre et très fermes pour les roulés à l'eau de bonne qualité.

Etoupes de peignage. — Affaires toujours calmes, les détenteurs refusant de traiter avec une réduction de un à deux francs demandée par les acheteurs.

Fils. — La filature continue à écouler sa production en vertu des traités antérieurs et maintient ses prix.

Fils de jute. — Bon courant d'affaires pour la saison. Prix fermes.

Toiles. — Très bon courant d'affaires, prix sans changement.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 10 mars 1897

Les procès du « Réveil du Nord »

et de l'« ÉGALITÉ »

Le gérant des journaux collectivistes condamné à l'emprisonnement

L'audience de mercredi après-midi a été en grande partie consacrée aux procès intentés au *Réveil* et à l'*Egalité* par plusieurs personnalités civiles et religieuses des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

I. Un tricoteur à façon, M. Vandevoorde, avait installé un petit atelier dans commune de Croix. Il occupait la continuellement trois ouvrières. Il y a quelques mois le *Réveil* et l'*Egalité* firent paraître un article dans lequel on accusait M. Vandevoorde d'avoir commis dans son atelier certains actes contraire à la morale sur une de ses ouvrières.

A la suite de cet entretiet, M. Vandevoorde fut obligé de quitter la commune de Croix et d'aller s'installer à Armentières.

Se jugeant diffamé par cet article, il actionne M. Capy, gérant des journaux collectivistes, en dommages et intérêts.

Le *Réveil* et *Egalité* sont chacun condamné à 50 fr. d'amende, 100 fr. de dommages et intérêts. Le jugement sera inséré dans les deux journaux ainsi que dans deux autres au choix de M. Vandevoorde.

II. Un dimanche du mois de décembre 1896, M. l'abbé Casmeyer, vicaire à l'église Notre-Dame de Lourdes à Tourcoing, se rendait au patronage de la paroisse.

Pour arriver plus vite, M. le vicaire prit par une petite ruelle. Il y avait à peine pénétré que trois jeunes gens qui passaient lui barrèrent le passage en chantant le refrain cher aux sans-patrie : l'*Internationale*. Le prêtre pria les mauvais garnements de se retirer. Comme ceux-ci continuaient de plus belle, il prit l'un d'eux par le bras et l'obligea à lui livrer passage.

Le lendemain, l'*Egalité* publia un article dans lequel M. le vicaire était pris à partie de la façon la plus violente. Se jugeant diffamés, les trois vicaires de Notre-Dame de Lourdes attaquèrent à leur tour le citoyen Capy devant le tribunal correctionnel.

Ce dernier se voit condamner à *un mois de prison*, 100 fr. d'amende et 100 fr. de dommages et intérêts. Le jugement sera inséré dans le *Réveil du Nord*.

III. — Mme veuve Lienard dirige à Seclin une brasserie. A plusieurs reprises le *Réveil du Nord* inséra sur cette dame une série d'articles dans lesquels on la tournait en ridicule et en l'injuriait. Mme Lienard a intenté un procès au *Réveil*.

M. Capy est encore condamné à *un mois de prison* avec sursis, 200 francs d'amende et 100 francs de dommages et intérêts, avec insertion du jugement dans le *Réveil*.

IV. — Dans son numéro du 15 février 1897, le *Réveil du Nord* avait annoncé le départ de M. l'abbé Delwall, curé d'Ablain-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais.)

Au lieu de se borner à mentionner cette information — d'ailleurs erronée — le journal collectiviste en profita pour attaquer cet ecclésiastique.

Quelques jours après, le M. *Réveil* revint encore à la charge en formulant des insinuations très graves contre M. l'abbé Delwall.

M. Capy est condamné de ce fait à *un mois de prison* avec sursis, 200 francs d'amende, 100 francs de dommages et intérêts et aux dépens. Le Tribunal ajoute que cette peine se confondra avec les précédentes. La société du *Réveil du Nord* et de l'*Egalité* dans la personne du directeur et des administrateurs, sont déclarés civilement responsables.

OUTRAGES AUX AGENTS. — Le 9 mars 1897, un ouvrier peigneur, Achille Blicq, âgé de dix-neuf ans, se trouvait dans la salle des pas-perdus à la gare de Roubaix. Comme il était ivre, l'agent de police de service voulut le faire sortir. Mais Blicq, au lieu d'obéir aux conseils de l'agent, l'insulta et déclara qu'il ne sortirait pas. Il est condamné à six jours de prison.

UNE LOGEUSE INDÉLICATE. — Une cabaretière de la rue Sainte-Elisabeth, Mme Govard, avait comme logeuse une femme nommée Thérèse Goetinck.

Un jour elle s'aperçut qu'il lui manquait une cuve à faire la lessive et une paire de draps. Elle fit une enquête et bientôt elle apprit que ces objets avaient été dérobés par la femme Goetinck.

Celle-ci se voit infliger un mois de prison.

LES SUITES DE L'IVRESSE. — Le 6 mars, vers dix heures du matin, un garde-champêtre de Wattrelos rencontra deux jeunes gens, Robert Rys et Louis Decourcelle, qui étaient dans un état complet d'ivresse. Il leur conseilla de rentrer chez eux et d'aller se coucher. En guise de réponse, les jeunes ivrognes insultèrent le garde très grossièrement.

Aussitôt ce dernier les mit en état d'arrestation et les conduisit au violon. Durant le parcours Rys et Decourcelle frappèrent à plusieurs reprises le représentant de l'autorité. Ils sont condamnés à 20 jours de prison et à 5 fr. d'amende.

UN VOL DE FAIENCE. — Jeudi dernier, l'agent de police de service au marché de la Grand'Place aperçut une femme, Marie Dombrez, qui s'enfuyait emportant plusieurs tasses en porcelaine.

Il la poursuivit et parvint à la rattraper dans la rue Pellart. Une fois arrêté la femme Dombrez avoua qu'elle avait volé ces objets à l'étalage de M. Pille.

La femme Dombrez avait été un moment libérée, M. Pille ayant déclaré qu'il ne portait pas plainte. Mais aujourd'hui elle est poursuivie directement par le Parquet. Elle a déjà été condamnée une fois pour vol. Le Tribunal lui inflige quinze jours de prison.

MENDICITÉ ET VAGABONDAGE à Roubaix, Edmond Vanponteghem, quinze jours.

Tribunal de commerce de Roubaix. — *Audience du mercredi 7 mars.* — JUGEMENT DANS L'AFFAIRE DES CRESSONNIÈRES FRÈRES CONTRE VICTOR VAISSIER. — Nous avons en son temps exposé les débats de ce procès. A l'audience de ce jour le Tribunal a vidé son délibéré en rendant son jugement en ce sens :

Dès le 13 août dernier, Vaissier faisait dans les journaux une énorme réclame au sujet de ses savons au musc animal de Leketé. A partir du 18 septembre, Des Cressonnières sembla vouloir y répondre par une autre réclame où il comparait tout au profit du musc végétal celui-ci au musc animal. A la suite de cette réponse, Vaissier répondit par les articles incriminés où il renforçait l'éloge de son musc et critiquait à son tour les savons au musc végétal.

Le Tribunal demande en principe si Des Cressonnières ont pu s'approprier un nom aussi générique que celui de savon au musc végétal. Il ne croit pas, en tout cas suffisamment indiquée la maison Maubert dans les critiques de Vaissier qui portaient, sans indication d'aucune provenance, sur « *tous* » les savons au musc végétal. Enfin les critiques de Vaissier sont postérieures et ne constituent qu'une riposte à celles de Des Cressonnières eux mêmes.

De son côté Vaissier n'est point fondé à se porter demandeur reconventionnel prétendant avoir été lui-même victime d'une concurrence illicite et déloyale. Il ne justifie d'ailleurs d'aucun préjudice.

Les parties sont donc déboutées l'une et l'autre de leurs prétentions et le tribunal leur partage les frais.

L'AFFAIRE SHETTLE-SÉMOFF. — Nous avons relaté le procès qui a été plaidé devant le Tribunal de Commerce de Roubaix, au commencement de 1896, entre M. Shettle, photographe et M. Sémoff, son employé.

Ce dernier avait pris, vis-à-vis de son patron, l'engagement de ne pas s'établir directement ou indirectement à Roubaix.

M. Sémoff ayant quitté M. Shettle pour entrer au service de M. Dubois, photographe, M. Shettle intenta un procès à son ancien employé, prétendant qu'il avait contrevenu à ses engagements en contribuant à fonder la Photographie moderne. M. Sémoff, de son côté, soutenait qu'il n'était entré chez M. Dubois qu'à titre de simple employé.

Le tribunal de commerce de Roubaix donna, en principe, raison à M. Shettle, mais M. Sémoff interjeta appel.

L'affaire était donc pendante devant la Cour de Douai, quand les parties se sont entendues pour mettre fin au différend au moyen d'une transaction.

M. Sémoff s'est engagé à payer à M. Shettle une indemnité de 500 fr. plus les frais du procès; de son côté M. Shettle a abandonné toute revendication pour l'exécution des engagements que M. Sémoff avait pris vis-à-vis lui.

Tribunal civil de Lille. — JURY D'EXPROPRIATION. *Audience du mercredi 10 mars 1897.* — Magistrat-directeur, M. BOUILLON, juge; président du jury, M. SATAR. — Ainsi que nous l'avions annoncé hier les opérations du jury d'expropriation, pour l'agrandissement de la gare de Roubaix-Wattrelos, en vue de la réception du chemin de fer de Roubaix-Wattrelos à la frontière belge, ont recommencé ce matin à 11 heures; elles se sont terminées à 4 heures.

Voici les indemnités accordées par le jury :

1° 990 francs à M. Authime Liénard, instituteur à Lysles-Lannoy, pour 2 ares 83 centiares de terre, situés aux Trois Ponts ; la Compagnie du chemin de fer du Nord offrait 566 francs. M. Liénard, en réclamait 2,830 fr.

2° 9,373.50 francs à Felicite Fourbinnie, pour 26 ares 21 centiares de terre situés aux Trois Ponts; offre 3,026.30 francs, demande 26,230 francs.

3° L'expropriation suivante comprend une pièce de terre occupant 87 ares au Petit-Vinage et 34 ares 36 centiares à Bury-Courcelles. On offrait pour ce terrain entier 4,203 francs ; M. Louis Requillard, curé à Neuf-Berquin, propriétaire, demande 19,537 fr. 50 et obtient 12,330 fr. 50.

Le locataire de cette terre, M. Emile Tiers, cultivateur à Roubaix, sollicite, pour la perte de jouissance, engrais, fumier, etc., une somme de 973 fr. 18 ; le jury lui accorde 510 francs ; les offres de la Compagnie du Nord s'élevaient à 414 francs.

3° M. Paul Dhallum-Jovenelle, rentier, rue de Lille, à Roubaix, est exproprié de 10 ares 63 centiares, situés à Bury-Courcelles ; il a requis de la Compagnie acquisition totale, il reste en effet un petit bout de terrain de 33 centiares.

Le chemin de fer offre 4,063 francs pour la partie principale, 33 francs pour l'annexe ; M. Dhallum-Jovenelle réclame pour le tout 45,861 fr. 60 ; il est alloué par le jury 14,220 fr. 50 pour la partie principale, 115 fr. 50, pour l'annexe, soit, en tout, 14,336 fr.

Mme veuve Watteau, locataire de ce terrain, obtient une indemnité de 650 fr.; elle demandait 1,050 fr.; on lui offrait 395 fr.

4° 80 ares 85 centiares de terre sont expropriés à M. Emile Tiers, cultivateur à Roubaix, au Sartel; ces terres sont situées à Bury-Courcelles. La Compagnie offre 10,302 fr. M. Tiers demande 112,929 fr. 50; allocation : 10,525 fr.

5° MM. Julien Bonte et Louis Bonte, Mme Vandeputte-Bonte, Mlle Céline Masquelié, Mlle Louise Masquelié, Mme veuve Philippart-Masquelié et M. Emile Tiers possèdent en commun 15 ares 72 centiares de terre à Bury-Courcelles, pour lesquels ils exigent 34,914 fr. 80 et pour lesquels le chemin de fer offre 1,400 fr. 50 ; le jury leur alloue 6,288 francs.

Au locataire, M. Emile Tiers, est alloué une somme de 288 francs ; l'offre était de 238 francs, la demande de 817 fr. 05.

7° Pour 52 centiares de terre, à Bury-Courcelles, M. Agathon Fremeux, demeurant aux Trois-Ponts, reçoit 312 francs ; offre : 52 francs ; demande : 884 francs.

8° Deux propriétés des Hospices de Roubaix sont expropriées : l'une est placée à Bury-Courcelles et boulevard de Beaurepaire ; c'est une terre d'une contenance de 45 ares 46 centiares, pour lesquels les hospices demandent 39,480 fr. et le chemin de fer offre 6,580 francs. L'indemnité est fixée par le jury à 15,792 francs.

L'autre propriété est un chemin d'exploitation et un talus, de 38 centiares ; offre : 190 francs, demande 1520 fr.; allocation, 570 fr.

M. Achille Bonte, locataire, accepte les 72 fr. 50 qui lui sont offerts par la Compagnie du Nord.

9° Pour un chemin d'exploitation et un talus, à Gargicignies, il est accordé à M. le comte de Sinéty, rue de Marignan, à Paris, une somme de 468 fr.; M. de Sinety réclamait 2840 f.; alors qu'il lui était proposé une transaction pour 234 fr. La terre avait une contenance de 4 ares 57 centiares.

— La session du jury est close; lundi prochain, elle se rouvrira, pour l'expropriation des terrains nécessaires à la construction de la ligne.

Concerts et Spectacles

Le Grand Théâtre de Roubaix clôture aujourd'hui sa saison lyrique par la représentation du chef-d'œuvre de Palladille : *Patrie*.

Déjà de nombreuses places sont retenues et on peut dès à présent prédire un grand succès à cette dernière soirée.

M. De la Fuente, directeur de la troupe, conduira l'orchestre qui sera renforcé pour la circonstance.

Un concert spectacle aura lieu le dimanche 14 mars 1897, à six heures précises, dans la vaste salle de Mme veuve Couteau, rue de la Vigne, à Roubaix. Ce concert est offert par l'orphéon les *Inoffensifs* à ses membres honoraires et au bénéfice de ses membres actuellement sous les drapeaux. La commission s'est assuré le concours d'artistes distingués.

Tourcoing. — *La tournée Baret.* — Dimanche prochain, à quatre heures, aura lieu, à la salle des fêtes, la représentation du *Petit Lord* par la tournée Baret. La location sera ouverte à la salle des fêtes à partir de samedi, à neuf heures du matin.

GRAND THÉATRE de ROUBAIX (Hippodrome)

Clôture de la saison

Bur. 7 h. 1/2 — **Jeudi 11 mars 1897** — Rideau 8 h.

Soirée de gala. — Clôture de la Saison lyrique. — Au bénéfice de Mme KÉNIVA : M. CARROUL ; M. MAAS, et de Messieurs et Dames des chœurs.

PATRIE

Grand-Opéra en cinq actes et six tableaux. — Poème de Victorien Sardou et Louis Gallet. — Musique de E. Paladilhe.

Chœurs et orchestre complet sous la direction de M. De la Fuente. Entrées de faveur rigoureusement suspendues.

Prix des places ordinaires. — Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé-Hertogh, rue de la Gare

LA RUPTURE DES CABLES

entre la France et l'Angleterre

DANS LE PAS-DE-CALAIS

Tous les câbles qui existent dans le détroit du Pas-de-Calais entre la France et l'Angleterre ont été rompus par la dernière tempête, et cela précisément au moment où l'importance des événements extérieurs et des incidents diplomatiques donnait plus de valeur aux communications échangées.

Un rédacteur du *Matin* a demandé des explications sur cette situation au sous-secrétariat d'Etat des postes et télégraphes.

D'après les dires de M. Frouin, inspecteur ingénieur, chef de la correspondance télégraphique, c'est dans la journée de mardi et dans la nuit du mardi gras au mercredi des cendres que la tempête, qui a fait rage sur la Manche, a rompu l'unique câble téléphonique de Calais à Douvres et les deux câbles télégraphiques de Boulogne-Folkestone Calais-Douvres.

Au point de vue du télégraphe, le dommage est moindre, puisque nous avons vingt-quatre lignes entre la France et l'Angleterre, dont six lignes sur le Pas-de-Calais.

Au point de vue téléphonique, il n'en va pas, malheureusement, de même.

— Ce qui nous arrive aujourd'hui, dit M. Frouin, ne nous arrivera pas, espérons-le, dans six mois. Il est regrettable que nous n'ayons qu'un câble. Avant qu'il soit un an, nous en aurons deux. Une chance de plus pour que les communications ne soient pas interrompues. Ces câbles sont gros comme le poing ; ce sont les plus gros et les plus courts. Il faut vraiment que la tempête ait été d'une belle force pour en rompre trois d'un coup. Ceci n'arrive que dans des mers aussi peu profondes dont les lames de fond peuvent rouler, user, briser ces câbles. Nous n'avons point à redouter pareille éventualité avec les câbles trois fois moins gros cependant qui dorment dans la profondeur des océans.

La propriété de ces câbles est indivise entre l'Angleterre et la France. Les deux nations se partagent leur entretien et les réparations. C'est ainsi que l'Angleterre répare à cette heure le câble télégraphique rompu entre Calais et Douvres et que la France procède à la réparation de celui de Boulogne-Folkestone.

Quant au câble téléphonique actuel, c'est l'Angleterre qui en a l'entretien. Nous prendrons soin, à notre tour, du nouveau que l'on se prépare à poser. Dès à présent nous sommes privés de communications téléphoniques depuis huit jours, il faut nous en prendre à l'Angleterre.

— Cependant, ajoute M. Frouin, le service anglais n'est coupable d'aucun retard. Aussitôt que la rupture a été signalée, le navire anglais a pris le large et a commencé ses recherches. Il est à faire au milieu des plus grands dangers et malgré la tempête. Aujourd'hui encore, l'état de la mer rend le travail des plus difficultueux. Il y a longtemps que tout serait terminé, si la température l'avait permis. De notre côté, nous n'avons rien négligé pour le câble à réparer. Il faut vous dire qu'une grande émulation règne entre les deux services français et anglais, et que chacun d'eux cherche à se surpasser. Autrefois, l'Angleterre se chargeait de tout et nous partagions les frais. Depuis deux ans et demi, nous avons notre navire pour les réparations : *Ampère*, l'ancien *Dix-Décembre*. Son port d'attache est le Havre; l'an dernier, il dut prendre la mer dans des circonstances telles qu'il dut faire relâche à Fécamp. Le sourage des hommes qui le montent est à toute épreuve.

Si l'on songe que le navire doit stopper au point de rupture, quelle que soit la violence de la bourrasque, on comprendra les dangers encourus par les marins qui le montent.

La dernière dépêche reçue nous apprend que, malgré le mauvais temps persistant, les Anglais ont relevé hier matin le bout du câble téléphonique rompu.

M. Frouin donne ensuite ce détail de comptabilité dès plus suggestifs qui ne peut qu'augmenter l'admiration qui s'impose pour l'esprit pratique de nos voisins. Les frais de ce double service international forment un total que se partagent les deux peuples. Mais, comme nous payons 5,000 fr. nos ingénieurs, et que les Anglais les payent 25,000, c'est encore nous qui sommes... les dindons. *All right !*

NORD

Le Conseil de révision. — Voici un extrait de l'itinéraire pour la formation de la classe 1896 : Roubaix-Ouest, 24 mars, 8 heures 3/4. — Launoy, 25 mars, 8 heures 1/2. — Roubaix-Est, 27 mars, 8 heures 3/4. — Roubaix-Nord, 12 mai, 8 heures 1/2. — Tourcoing Nord-Est, 13 mai, 9 heures. — Tourcoing Nord, 13 mai, 9 h. — Tourcoing Sud, 14 mai, 8 heures 1/2. — Etrangers au département, le 20 mars à deux heures à Lille.

Nomination dans la gendarmerie. — M. le chef d'escadron Vincent, commandant la compagnie de gendarmerie du Nord, vient d'être nommé, sur sa demande, au commandement de la compagnie de Seine-et-Oise à Versailles. Il sera remplacé à Lille par M. le capitaine Lerouge, venant de Paris. Nous apprenons également le départ de l'adjudant Joyen, admis à la retraite.

Un déraillement à Rosult. — Hier soir, au moment où le train 1508 qui arrive à 12 heures 11, allait entrer en gare de Rosult, un déraillement se produisit : les 12 wagons sautèrent hors des rails, la locomotive seule restant sur la voie.

La tringle d'aiguille s'était rompue après le passage de la locomotive et cet accident aurait fait dérailler le reste du convoi. Les voyageurs éprouvèrent une terrible secousse, mais ils en furent quittes pour la peur. Cet accident a causé un retard assez considérable dans la marche des trains.

Valenciennes. — *Nécrologie.* — Nous apprenons avec regret la mort de l'abbé Lehoucq, aumônier honoraire du lycée de Valenciennes, l'une des personnes les plus populaires et les plus aimées de la ville.

Originaire de Tourcoing, où il était né en 1820, M. Lehoucq avait passé presque toute son existence sacerdotale. Il était, depuis longtemps, aumônier du vieux collège et garda ses fonctions lors de sa transformation en lycée. Ce n'est que depuis peu qu'il avait été nommé aumônier honoraire et il avait conservé son appartement dans les dépendances de l'établissement.

D'une nature aimable et enjouée, M. l'abbé Lehoucq sera beaucoup regretté et particulièrement des paroissiens de Saint-Nicolas qui lui étaient très attachés.

Bergues. — *Les foires aux chevaux.* — Les foires aux chevaux pour l'année 1897 se tiendront sur l'emplacement du marché aux bestiaux, à 9 heures du matin, le jeudi 18 novembre.

Les exposants et acheteurs recevront des billets qui les feront participer à une loterie organisée par la ville.

Nos représentants au parlement. — Voici comment se sont répartis, à la séance de mardi, les votes des députés du Nord dans les scrutins :

1° Sur l'ajournement ajeudi de la fixation de l'interpellation de M. Millerand.

Ont voté *pour* : MM. Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Dron, Evrard Eliez, Famien, Guillain, Guillemin, Hayez, Le Gavrian, Lemire, Lepez, Loyer, Pichon, des Rotours, Sirot-Malluez.

Ont voté *contre* : MM. Défontaine, Guesde, de Montalembert.

La Chambre a adopté par 349 voix contre 193.

2° Sur l'ordre du jour pur et simple interpellations de MM. Derveloy et Carnaudi.

Ont voté *pour* : MM. Guesde, Sever.

Ont voté *contre* : MM. Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Evrard, Eliez, Mamieu, Guillain, Guillemin, Hayez, Le Gavrian, Lemire, Lepez, Loyer, de Montalembert, Pichon, des Rotours, Sirot-Malluz.

Se sont abstenus : MM. Défontaine, Dron.

La Chambre a rejeté par 344 voix contre 135.

PAS-DE-CALAIS

Un cas de diarrhée cholériforme à Calais. — M. Louis Goubet, garde particulier de M. Hall, au Fort vert vient de succomber aux suites d'une diarrhée cholériforme qui a duré dix-huit heures.

M. le docteur de Ladrierre, en raison de la gravité des symptômes constatés, a provoqué l'enterrement hâtif du cadavre et avisé l'administration municipale de ses constatations.

Le commissaire central s'est rendu, mardi après-midi, à la maison mortuaire, afin de veiller à l'exécution des mesures de désinfection qu'impose la situation.

Montrer : GALERIES LILLOISES. 11016-12313

CREVASSES — GERÇURES

Prenez la précaution de vous munir pour l'hiver, d'un pot de **CRÈME RÉGENCE**. Vous guérirez en peude temps vos gerçures ou crevasses de la figure et des mains ainsi que les petits boutons occasionnés par le froid.

Prix du pot : 1 franc

Pharmacie DELABAERE, *51, rue d'Inkermann, ROUBAIX* 13176 04255

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du mercredi 10 mars.* — Georgette Desmettre, rue du Grand-Chemin, 60. — Maurice de Fait des gardes-malades dans un café de la Grande Place et fut également arrêté.

Blankenberghe. — *La mort d'un ancien bourgmestre.* — On annonce la mort de M. Gustave Notebaert, notaire, ancien bourgmestre de la ville de Blankenberghe, chevalier de première classe de l'ordre d'Albert le Valeureux de Saxe, décoré de la croix civique du 1re classe.

Ramegnies. — *Le triple assassinat.* — La Cour d'appel de Bruxelles (chambre des mises en accusations) a infirmé la décision de la chambre du conseil du tribunal de Tournai qui avait confirmé le mandat d'arrêt décerné contre le frère de la garde-malade, le sieur Bernard Yvonne, rue de Wasquehal. — Lechrist Marcel, rue du Trocadéro, 9. — Libbrecht Estelle, rue Mirabeau. — Mennessiez J.-B., rue Faidherbe, 41. — Terlynck Louis, rue du Crechet, 22. — Dubrunfaut Florc, rue de la Mackellerie. Dathoor Germaine, rue de Belfort, 21. — Quesnoit Antonia, rue Mirabeau.

Publication de mariage. — Coket Edonard, 20 ans, emballeur, et Segard Hélène, 21 ans, soigneuse.

Mariages. — Auguste Schiettekatte, 31 ans, journalier, et Marie De Meyer, 21 ans, journalière. — Charles Bert, 21 ans, journalier, et Eléonore Matthys, journalière. — *Déclarations de décès.* — Boucaut, jumeau, présente sans vie, rue d'Alger 48. — Edmond Debroeck, 3 mois, rue Faidherbe 14. — Joseph Decottignies, 35 ans, apprêteur, rue du Tonkin 7. — Charles Leclercq, 69 ans, sans profession, rue du Nord 27. — Hermance Robineau, 4 ans, rue de Tourcoing. — Emile Luquet, 4 mois, rue Paul Bert 25. — Louis Teirlynck, 1 jour, rue du Crechet 22. — Joseph Pardieu, 5 mois, rue Bandia 4.

ANNŒUREUX. — *Déclarations de naissances du 28 février au 7 mars.* — Hubert Annick, Grande rue. — Degobert Ursmar, route d'Ascq. — Vanstraessele Jeanne, rue de la Fabrique. — Meunier Louis, Grande rue. — Hoyaux Clémence, rue du Poiteau. — Maileu Louis, rue du Grand Bois. — Janson Octave, carrière de Carteau.

Publication de mariage. — Louis Thieffry, mennier à Tressin et Alphonsine Thieffry, sans profession, à Annœuleux. — *Mariage.* — Desire Delbecque, rocher, à Deulemont et Angèle Baillieul, cuisinière, à Annœuleux. — *Déclaration de décès.* — Charles Hinnewhomme, journalier, rue du Moulin des Marchemelles.

LEERS. — *Déclarations de décès du 10 mars.* — Marie Lec, 79 ans, rentière, la Mottelette.

LYS-LEZ-LANNOY. — *Déclaration de décès du 10 mars.* — Louis Chasseraan, 65 ans, barbier, rue de Lannoy.

HEM. — *Déclaration de naissance du 10 mars.* — Madeleine Catrice, Citadelle.

TOUFFLERS. — *Déclaration de naissance du 10 mars.* — Delphine Delosse, Pincon.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 10 mars.* — Henri Boutreleingne, rue de Neuville. — Isabelle Benoist, rue de la Marie. — Marie Vandael, rue Jean-Legrand. — Hubert Hamlet, rue de l'Amidonnerie. — Irma Chombaert, rue des Bonnets — Marie Taupe, rue du Brun-Pain. — Jeanne Duquennoy, rue du Dragon. — *Déclarations de décès.* — Henri Gombert, 1 an, rue St-Blaise, 54. — J.-B. Depelchin, 69 ans, Hôpital-Civil. — Léopold Outers, 5 mois, rue des Piats.

MOUVAUX. — *Déclarations de naissances du 20 février au 6 mars.* — Germaine Leclercq, la Placette. — Aline Herwyn, la Motte. — Maurice Mignolet, la Placette. — Albert Demeulemeester, Croix-Bouillette. — Gustave Wattelle, les Bonnets. — *Mariage.* — Auguste Gallois, dessinateur, et Maria Verbrugge, sans profession. — *Déclarations de décès.* — Jules Denice, 5 ans 1 mois, la Place. — Adrienne Deroo, 11 mois 26 jours, les Bonnets.

MENIN. — *Déclarations de naissances du 26 février au 4 mars.* — Opsomer Alice, rue de l'Esplanade, 2. — Vandenbrouck Maurice, rue de Bruges, 385. — Mariacourt Séraphin, rue de l'Esplanade, 17. — Favoreel Georges, rue de l'Esplanade, 21. — Keignaert Marie, rue des Degrés. — Vermeersch Germaine, boulevard de Bruges, 32 — Staes Elza, quai de la Lys, 70. — Dejulles, rue de Mouscron, 106.

Publications de mariages. — Pypaert Charles, Mont St-Amand, et Ostyb Marie, Menin. — Jacobs Jules, Bruges, et Depiere Clémence, Bruges. — Vanclaemput Joseph, Anvers, et Voys Emma, Menin. — Hostyn Emile, Menin, et Malfait Hélène, Menin.

Mariages. — Victor Sarot, 27 ans, ouvrier marbrier, Basècles et Pauline Tack, 23 ans, servante, rue de Wervicq. — Hector Sergeant, 21 ans, compositeur, rue de Bruges et Adolphine Demittenaire, 21 ouvrière de fabrique, rue de Lille. — Jules Verheist, 23 ans, blanchisseur, rue d'Ypres et Hélène Maertens, 25 ans, tricoteuse, rue d'Ypres. — Isidore Matthys, 25 ans, ouvrier en lin, Dadiezeele et Louise Vuyhlet, 26 ans, sans profession, rue Royale. — Jules Devogele, 21 ans, sceur de long, rue de Lille et Pharaïde Beghyvere, 18 ans, ménagère, rue de la Redoute. — Emile Staelens, 27 ans, tisserand, rue de Reckem et Honorine Ducastelle, 22 ans, repasseuse, rue Royale. — Louis Beelaert, 24 ans, chaisier, rue Obscure et Marie Lannoy, 25 ans, bobineuse, rue Obscure. — Polydore Soys, 36 ans, ouvrier en lin, rue de l'Esplanade et Philomène Meurisse, 24 ans, ouvrière de fabrique, rue Royale.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BLAUWBLOMME, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès Monsieur Jean-Baptiste BLAUWBLOMME, décédé subitement à Wasquehal, le 9 mars 1897, dans sa 32e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 12 courant, à 8 heures 1/2, en l'église de Wasquehal. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau du *Noir Bonnet*. — L'Obit du Mois sera célébré le lundi 12 avril 1897, à 8 heures, en la même église.

RELIGIEUSE

A la Chambre. — Mercredi, au début de la séance, M. le ministre De Bruyn, anticipant sur l'interpellation de M. Lorand, relative à la continuation des travaux de l'arcade monumentale du Parc du Cinquantenaire, a tenu à éclaircir le débat et à le préciser.

M. Lorand a ensuite fait longuement l'historique des travaux du Parc du Cinquantenaire.

Bruxelles. — Cour d'assises du Brabant, — *Affaire du commissaire Courtois.* — Le palais présentait mercredi matin une animation extraordinaire à l'occasion du retentissant procès qui faisait comparaître devant les assises du Brabant, Courtois, Destaint et Devos, inculpés du faux de la rue de l'Arbre-Bénit. On se rappelle que dans cette rue, une dame Herry fut assassinée la nuit du 25 au 26 avril de l'année dernière. Le vol avait été le mobile du crime et le meurtrier n'était autre que Courtois, commissaire de police adjoint à Bruxelles.

L'acte d'accusation le montre s'enfonçant de faute en faute dans le déshonneur et la fange, mur pour tous les mauvais cœurs.

Après l'assassinat de Mme Herry, c'est lui qui a écoulé les valeurs dérobées et en prison on a trouvé sur lui les bouclés d'oreilles de la victime.

Il n'a pas justifier de l'emploi de son temps dans la nuit du crime et s'il n'a pu accomplir celui-ci, il y a aide, les preuves sont là, patentes, formelles, éclatantes.

Contre Restiaux et Devos, les arguments de l'accusation ne manquent pas non plus de clarté, mais ils ont peut-être moins de solidité.

Dans la foule qui se pressait pour assister aux débats, l'élément morellien dominait, composé de filles en cheveux et d'individus en casquettes symptomatiques.

A neuf heures quarante, la Cour fait son entrée.

Les débats sont présidés par M. le conseiller Jamart, qui a pour assesseurs MM. les Vice-présidents Desquesne et Hallet.

M. l'avocat général Edmond Janssens occupe le siège du ministère public.

Le président donne l'ordre d'introduire les accusés.

Lorsque le président invite Courtois à décliner ses nom et prénoms, il le fait d'une voix très distincte, mais un peu faible.

A côté de lui, Restiaux, correctement habillé, a une attitude moins préoccupée.

Mais le plus calme de tous, comme ayant d'ailleurs conscience de la gravité moindre de sa situation, c'est Devos, qui regarde ce qui se passe autour de lui avec toutes les apparences d'une complète indifférence.

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation et fait ensuite l'appel des témoins au nombre de deux cent vingt environ.

L'audience est levée à onze heures cinquante. Elle est reprise à une heure vingt et l'interrogatoire de Courtois commence. Celui-ci porte sur les singulières relations de l'accusé.

Au moment d'aborder la série des faits relatifs à l'assassinat de Mme Herry, l'audience est levée à quatre heures et demie.

L'interrogatoire continuera jeudi.

— *Une mystérieuse disparition.* — On parle depuis plusieurs jours de la disparition d'une dame habitant un des faubourgs de Bruxelles. Dimanche soir, elle s'était rendue au bal de la Monnaie, portant avec elle ses bijoux qui valent 5000 fr. et une somme de 3 0 fr. Vers l'aurore elle déclara qu'elle retournait chez elle. Depuis l'on a perdu sa trace, et les recherches de la police restent infructueuses.

Bruges. — *Des gardes civiques attaqués à Bruges.* — Il y a quelques jours, vers onze heures et demie, la société des sous-officiers de la garde civique, forte d'une cinquantaine d'hommes, a été attaquée en revenant d'un enterrement par une bande de militaires brugeois ivres.

Le tambour-major fut bousculé et frappé par un milicien qu'un sous-lieutenant et des gardes civiques arrêtèrent et remirent entre les mains de deux gendarmes. Mais ces derniers eurent à subir une terrible lutte contre leur prisonnier et des camarades de celui-ci qui cherchaient à le délivrer. Ils eussent certainement été débordés sans l'arrivée d'un détachement de gardes qui dispersa les agresseurs.

Le prisonnier, un nommé Louis Verbauw fut ensuite conduit à la permanence.

Peu de temps après cet incident, le père de Verbauw vint menacer de vous de fait des gardes attablés dans un café de la Grande Place et fut également arrêté.

Blankenberghe. — *La mort d'un ancien bourgmestre.* — On annonce la mort de M. Gustave Notebaert, notaire, ancien bourgmestre de la ville de Blankenberghe, chevalier de première classe de l'ordre d'Albert le Valeureux de Saxe, décoré de la croix civique du 1re classe.

Ramegnies. — *Le triple assassinat.* — La Cour d'appel de Bruxelles (chambre des mises en accusations) a infirmé la décision de la chambre du conseil du tribunal de Tournai qui avait confirmé le mandat d'arrêt décerné contre le frère de la garde-malade, le sieur Bernard Yvonne, arrêté il y a quelques jours.

M. Ducoron a été immédiatement mis en liberté.

Mouscron. — *Une revue à la gendarmerie.* — Mercredi, vers 7 heures du matin, M. Trambloy, capitaine-commandant la compagnie de gendarmerie de la Flandre Occidentale, a passé en revue les hommes de la brigade de Mouscron.

M. Trambloy a quitté Mouscron vers 10 heures; il s'est montré satisfait de la bonne tenue des hommes.

CONSEIL COMMUNAL DE MOUSCRON

Le conseil communal de Mouscron s'est réuni vendredi, à 7 heures du soir, sous la présidence de M. Floris Mulliez, bourgmestre.

Etaient présents : MM. Bosschaert et Hollebecq, échevins, Crombeke, Coppenolle, Parmentier, Labarre, Bonte, De Bue, Deschuttter et Vanlangenhove, membres.

M. L. Coulon, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 12 février.

M.